



# TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Matériel

Montreuil, le 06 mai 2020

**COVID 19**

## MAINTENANCE DU MATÉRIEL

## PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES CHEMINOTS !

**Le Gouvernement, essentiellement guidé par des considérations économiques a décidé d'engager une reprise le 11 mai à marche forcée. Relancer la production de maintenance après quasiment deux mois d'interruption est une véritable gageure, au regard des centaines de matériels garés bon état un peu partout sur le territoire, et des opérations à réaliser pour leur remise en service. Cela suppose également de garantir la santé et la sécurité des cheminots de tous les Technicentres de maintenance.**

Les plans de transport qui ont été décidés par l'Etat et les Autorités Organisatrices dans le cadre de la reprise après confinement, nécessitent de disposer d'un nombre suffisant de matériels roulants en bon état de fonctionnement pour éviter les pannes, la mise en danger des usagers et des cheminots.

Cette reprise partielle et progressive des activités ferroviaires, doit avant tout être planifiée pour que notre outil industriel soit à la fois en capacité de répondre aux exigences du Service Public, tout en garantissant aux cheminots qui le réalisent des conditions sanitaires et de sécurité protectrices.

Dès le début de cette crise, la CGT et ses militants n'ont jamais cessé d'intervenir à tous les niveaux de l'entreprise, pour d'une part faire cesser les activités dites non-essentiels, et d'autre part pour que les protections individuelles et collectives des cheminots à la production soient assurées partout, et sans que les dirigeants locaux, plus ou moins zélés, puissent les remettre en cause. Pour cela, la CGT exige que soit coordonné à l'échelon territorial un contrôle de la bonne mise en œuvre de toutes les mesures sanitaires décidées au niveau du GPU et permettant de protéger efficacement la santé des cheminots.

**La direction du domaine Matériel et les directions d'établissement doivent appliquer les règles sanitaires générales, et non les interpréter ou les négliger !**

L'entreprise ne peut continuer à ignorer les revendications légitimes des cheminots portées par la CGT. Les incertitudes qui persistent concernant la propagation et la longévité du COVID-19, ou encore concernant l'efficacité réelle des mesures de protection préconisées par le Gouvernement, invitent les cheminots à faire preuve de la plus grande prudence.

**Une reprise à marche forcée, dans quelles conditions ?**

**Les conditions de reprise** doivent être strictement encadrées, et prendre en compte l'augmentation du nombre de cheminots en activité. Le respect des gestes barrière doit demeurer la règle. Les masques FFP2, les lingettes désinfectantes anti virucides et le gel hydro-alcoolique, doivent être présents partout aux points d'entrée des Technicentres comme sur les lieux de travail et de vie. La distance de sécurité doit être respectée même en cas de port du masque, soit plus d'un mètre entre chaque personne.



L'utilisation des véhicules de service, doit être limitée à 2 personnes maximum, par exemple dans une camionnette de dépannage mobile, avec port du masque et désinfection préalable du véhicule. Les accès aux points d'eau doivent être garantis à tous les cheminots, car le lavage des mains est essentiel pour stopper la transmission du virus.

## **QUEL RÔLE POUR NOS CABINETS MÉDICAUX ?**

Pour une reprise dans les meilleures conditions, les cabinets médicaux SNCF présents sur l'ensemble du territoire avec tous leurs personnels sont primordiaux afin d'aider les cheminots à répondre à leurs inquiétudes. Les visites médicales d'aptitude, et la mise en place de tests systématiques des agents doivent y être organisés pour éviter les parcours en voiture parasites et gagner en réactivité. La prise de température avant la prise de service doit aussi être la règle.

La mise en œuvre des mesures demandées par la Fédération CGT des Cheminots renforcerait considérablement le dispositif de protection et de prise en charge des salariés déjà mis en place.

## **DES GESTES MÉTIERS À ADAPTER**

Afin d'armer ses militants et représentants du personnel, la CGT a développé tout un ensemble de revendications et de préconisations afin de garantir la sécurité et la santé physique et mentale des cheminots du Matériel tout en préservant une activité d'un haut niveau de qualité et de sécurité ferroviaire que nous nous devons de rendre aux usagers, le tout dans le contexte sanitaire contraint. **N'hésitez pas à solliciter les militants CGT dans votre atelier.**

**Dans ce cadre, la Fédération CGT des Cheminots exige :**

- Que le Document Unique des Unités soit remis à jour ;
- L'affichage des mesures barrières à respecter dans l'ensemble des emprises ferroviaires ;
- Outillage commun : affichage de la procédure détaillée de l'utilisation des outillages communs et protocole de désinfection avec traçabilité (obligatoire) ;
- Que les pièces nécessaires à une reprise optimale et progressive de la production soient obligatoirement sur site afin d'éviter trop d'attente et d'inefficacité lors de la reprise des travaux et limiter ainsi les risques d'exposition ;
- Révision à la hausse des temps de traversée et de visite afin de prendre en compte les mesures sanitaires à respecter, les temps d'habillage, la réalisation d'opérations "à agent seul" ou avec une organisation permettant d'éviter les risques, avec une désinfection systématique avant et après intervention des matériels roulants et des outillages ;
- Renforcement en "moyens humains" des secteurs de production afin que celle-ci ne se fasse pas au détriment des règles dites "barrière" et de la santé et de la sécurité des Cheminots ;
- Que les Cheminots puissent s'assurer de la dernière séquence de travail ou de maintenance effectuée ou reportée, et ce avant chaque reprise de séquences et/ou de niveaux de maintenance ;
- Refus de toute remise en cause de la réglementation du travail (Repos journaliers/périodiques/ durée journalière de Service etc..) ;
- Que soit réalisée un point précis sur l'utilisation des climatisations des matériels roulants comme des bâtiments (normes et règles en cas d'inutilisation prolongée, désinfection, filtration, ...) ;
- Qu'un travail soit réalisé quant à l'organisation de la production ainsi que sur les heures de prises et de fin de service de manière à maîtriser et adapter le nombre de cheminots présents sur site, les flux et les déplacements ;
- Que soit proscrite la polyvalence pour ne pas favoriser les mouvements de salariés d'un lieu à un autre et préserver la sécurité des cheminots.

**Pour la CGT, la priorité, c'est la santé et la sécurité des cheminots !**

**"Pas de protection = pas de travail !"**